

LA QUINZAINE



ENTRETIEN

«Nous ne sommes pas loin d'un accord sur les pratiques en amateur»

Alain de La Bretesche, président de la Coordination des fédérations d'associations culturelles (Cofac)

Mi-février, le volet «pratiques amateurs» a été retiré du projet de loi sur la création artistique. Que fait la Cofac pour avancer ? Nous avons décidé de nous rapprocher des partenaires utiles : les intermittents, les professionnels et, d'un autre côté, des partenaires que sont les bagadoù bretons. Ce sont des groupes musicaux importants – il y a également des groupes de danse – qui ne veulent pas voir leur activité mise en danger par une loi. Nous pensions avoir trouvé un accord avec les uns et les autres. On n'en est pas si loin. Après avoir vérifié cela, nous ferons une démarche auprès du ministère en espérant réenclencher la machine.

Comment résumer la position de la Cofac ? Le principe, c'est la liberté de la pratique en amateur. Ensuite, nous n'avons rien contre les gens qui gagnent leur vie avec la culture. Le problème se pose quand il y a opposition sur le terrain. Le précédent gouvernement avait décidé qu'on ne touchait pas à cela. Nous avions dit qu'un guide des bonnes pratiques nous suffisait. Dans le nouveau projet de texte, il y a des choses intéressantes. Il y est dit que l'usage des moyens professionnels,

de la publicité et de la billetterie sont permis. Nous avons réussi à trouver un texte de consensus. Sauf qu'il y a des situations qui vont finir par exploser. Quand, pour un *Carmina Burana*, un chef d'orchestre prend 30% de la subvention, l'orchestre un autre tiers, le reste va aux frais et 180 choristes ne touchent pas un rond, il peut y avoir un jour des problèmes.

Quelle est votre position sur la pratique en amateur des enfants ?

L'obligation de rémunération, avancée dans le projet de texte de l'été dernier n'était plus dans la dernière version. Les enfants ont le droit d'être des amateurs comme les autres. Deuxièmement, le droit du travail n'a rien à faire dans la pédagogie car la formation doit aller jusqu'au contact avec le public. Troisièmement, il peut y avoir des abus dans certains cas, très limités, pour lesquels on peut trouver des réponses adaptées. Mais, quand je vois qu'on en est arrivé à faire déposer le bilan aux Petits Chanteurs à la croix de bois, je dis beau travail ! Il n'y a rien eu d'admirable dans cette manière de protéger les enfants. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

Les Petits Chanteurs cherchent reprenneur

L'association des Petits Chanteurs à la croix de bois est en redressement judiciaire et s'oriente vers une reprise de son activité de concerts. En 2009, elle était contrainte de salarier les enfants chanteurs. Les Petits Chanteurs donnent 120 concerts par an. Chaque enfant se produit au maximum 60 fois en tournée et dix fois en concert isolé. «Le déficit d'exploitation est redressable, estime le délégué général, Marc Ladefroux, car il est dû à un taux d'audience moyen trop faible, moins de 300 places.» Revenant sur le changement de 2009, Marc Ladefroux estime que les Petits Chanteurs ont servi de bouc émissaire : «Plutôt que des règles automatiques, il faudrait des objectifs avec possibilités pour le préfet d'apprécier la situation en fonction de l'avis de la commission sur l'emploi des enfants.» ■

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES : DEMANDE DE COHÉRENCE.

C'est sur un ton désabusé que les syndicats du ministère de la Culture ont dressé le compte rendu du comité technique ministériel qui s'est tenu le 11 mars avec Aurélie Filippetti. L'ordre du jour était consacré à la possibilité de délégations de compétences ouvertes par la loi Mapam de janvier dernier, entre DRAC et collectivités territoriales. La ministre a minimisé la portée de la mesure, expli-

quant que la Bretagne et (peut-être) le Languedoc-Roussillon étaient les seules régions intéressées par une prise en charge de missions culturelles supplémentaires. «Ainsi, le ministère s'en tirerait non pas grâce à l'affirmation d'une politique culturelle nationale ambitieuse, mais en raison de la faiblesse des collectivités et de leur incapacité à s'entendre sur un découpage des missions de la compétence culture», commentent les syndicats qui réclament un discours cohérent du gouvernement sur la culture.

«ON EST UN CERTAIN NOMBRE».

Treize responsables de projets culturels (*) cosignent un manifeste qui défend un principe d'élaboration des projets artistiques «avec des artistes en y associant une diversité de partenaires institutionnels, d'acteurs associatifs et militants, d'habitants». Le texte invite à regarder le travail culturel selon une perspective citoyenne, prenant en compte les droits culturels de la personne. «Cette démarche conduit à modifier les logiques de production, de diffusion et de médiation, trop souvent dissociées», déclarent-ils.

Les signataires proposent d'inventer des espaces de mutualisation d'expériences dans lesquelles la population est associée «à son devenir culturel». Ils veulent inciter les partenaires publics à prendre en compte ces démarches et à réfléchir à de nouveaux indicateurs de développement culturels, de bilan et d'évaluation. Texte à lire sur Internet : onestuncertainnombre.com (*) Eric Aubry (La Papeterie à Angers), Danielle Bellini, DAC de Tremblay-en-France), Christophe Blandin-Estournet (l'Agora scène nationale d'Évry et de l'Essonne), Catherine Blondeau (Le Grand T à Nantes), Antoine Choplin (Scènes obliques en Isère), Claude Guinard (Les Tombées de la nuit à Rennes), Caroline Melon (Chahuts à Bordeaux), Robin Renucci (Les Tréteaux de France), Francis Pedduzzi (Le Channel à Calais scène nationale), Fred Sancère (Le Hublot à Capdenac), Philippe Saunier-Borrell et Marion Vian (Pronomades en Haute-Garonne), Sylvie Violan (Le Carré les Colonnes à Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort).

LE CARREAU DU TEMPLE OCCUPÉ ET ÉVACUÉ.

Vendredi 21 mars, une centaine de manifestants ont forcé l'entrée du Carreau du Temple, qui était alors fermé. Leur volonté n'était pas d'y rester mais de négocier avec la Ville de Paris un lieu pérenne en vue d'organiser la lutte contre l'accord qui venait d'être signé sur l'assurance chômage. La Mairie de Paris leur a proposé l'espace Charléty pour le week-end, puis une salle du Théâtre du Rond-Point pour dix jours, ce qui a été jugé inacceptable. La CGT-Spectacle a quitté les lieux le samedi matin, la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France restant sur place, tandis qu'Arlette Laguiller et Olivier Besancenot rendaient visite aux manifestants. Jean-Luc Baillet, directeur du Carreau du Temple, raconte : «Dimanche après-midi, la Ville a cessé de négocier. L'évacuation a été demandée, je suppose par la Ville, propriétaire. La trentaine de personnes a été délogée sans violence en vingt minutes.» Peu avant leur évacuation, les occupants du Carreau dénonçaient «le soutien précaire» des socialistes parisiens. La CGT a protesté contre une évacuation violente par la police.